

Plénière des Conseils de quartier – 30 septembre 2024 Compte rendu

Intervenants : Mme Françoise Nordmann, Maire ; M. Planche, maire-adjoint

Invités : MM. Rangan et Huet ; Mme Esterbet

Personnes présentes : 35 environ

Le support de présentation utilisé pour cette plénière est consultable sur le site Ville de Beauchamp.

Création d'un Repair Café à Beauchamp

Un partenariat a été conclu entre la Ville et l'association des Fourmis herblaysiennes pour la tenue d'un Repair Café à Beauchamp en 2024-2025.

MM. Rangan, président, et Huet, réparateur bénévole, présentent l'association qui a une vocation sociale et solidaire. Elle propose ses activités (Repair Café, randonnées, jardin partagé...) sur Herblay mais également sur d'autres communes environnantes.

C'est ainsi qu'elle a tenu un stand à l'occasion de la journée Tous Ecocitoyens à Beauchamp le 1^{er} juin dernier.

Forte de cette première expérience, l'association proposera 4 Repair Café les 30 novembre, 18 janvier, 29 mars et 24 mai prochains. L'équipe accueillera le public à la salle Anatole France de 10h à 13h et de 14 h à 17h.

M. Rangan souligne que l'objectif de cette initiative est à terme de constituer une équipe locale avec le soutien d'une association ou de bénévoles beauchampois intéressés.

Il fait appel aux personnes qui ont des compétences en réparation – qu'ils soient experts ou simplement bricoleurs – ou qui seraient susceptibles d'aider à l'organisation et à l'accueil lors des Repair Café. Il souligne que l'association assure l'accompagnement et la formation des réparateurs bénévoles.

En ce qui concerne le déroulé, les personnes sont invitées à venir avec leur petit matériel défectueux (il doit être aisément transportable) et les bénévoles leur montrent comment diagnostiquer et réparer le problème. L'association fournit l'outillage, mais les visiteurs ont charge de se procurer les pièces de remplacement s'il en est besoin. La réparation se fait alors en deux séances.

Si les déposants ne souhaitent pas récupérer leur matériel, l'association le propose en don à des personnes qui en ont besoin.

Organisation et calendrier des conseils de quartier

M. Planche fait le bilan des conseils de quartier depuis leur création en 2018.

Il constate que si la formule des plénières garde tout son intérêt, les réunions par quartiers ont perdu de leur attractivité auprès des habitants. Il souligne notamment que les conseils ne

permettent pas d'échanges suivis et approfondis permettant de faire aboutir des projets coconstruits avec les habitants.

Il est donc proposé de maintenir les plénières (une par trimestre) et de substituer aux réunions par quartier des groupes de travail où des habitants volontaires échangeront avec les élus et travailleront sur des thèmes prédéfinis et ciblés afin d'aboutir à des propositions d'actions concrètes qui seront exposées à l'occasion des plénières.

Il est demandé les thèmes qui pourraient être abordés dans ce cadre.

- La sécurité
 - o Il est indiqué que ce thème fera l'objet d'une réunion publique d'ici la fin de l'année. Il est trop vaste pour entrer dans le cadre des groupes de travail envisagés. Par contre il est envisageable que des aspects particuliers du sujet soient soumis à la réflexion des habitants.
- L'urbanisme
 - o Comme pour la sécurité, le thème est trop vaste pour être abordé dans ce cadre. Les habitants ont d'ores et déjà la possibilité de participer à l'orientation des grands projets d'aménagement, comme c'est le cas pour l'Îlot -Triangle. (voir ci-dessous)
- Les tarifs du périscolaire
 - o Il est précisé que les prestations et les tarifs du périscolaire font déjà l'objet d'une concertation avec les usagers dans le cadre des Conseils d'école, où les représentants des associations des parents d'élèves peuvent s'exprimer et échanger avec les élus.

Deux thématiques sont également suggérées par les référents des conseils de quartiers

- La collecte des biodéchets dans l'espace public et le résidentiel collectif
 - o Mme Premisler, représentante de la copropriété du 155 chaussée Jules César, témoigne de son intérêt et des démarches qu'elle a entreprises avec Tri-Action. Elle rappelle que le traitement des biodéchets est une obligation légale. Elle a eu des échanges avec un représentant de Tri-Action pour étudier la mise en place d'un dispositif dans la copropriété. Elle souligne l'intérêt de ces échanges et la qualité de l'accompagnement proposé par le syndicat.
- La place du végétal dans les rues et les espaces publics artificialisés
 - o A cette occasion, la question du projet immobilier L'Ecrin de Pasteur est abordée. Mme le Maire présente les éléments du dossier (voir ci-dessous)

L'évocation de l'urbanisme donne lieu à une interpellation de la part de membres de l'association Barde au sujet du traitement par la Mairie du dossier de réaménagement de l'impasse des Cyprès. Mme le Maire s'inscrit en faux contre les accusations d'inaction alléguées à l'égard de la municipalité et mentionne les procédures qui ont été entreprises. Elle rappelle que son action ne saurait s'inscrire que dans un cadre réglementaire et que si le maire se doit d'être vigilant et d'alerter les autorités compétentes, ces dernières relèvent avant tout de l'Etat. Elle est ainsi en lien étroit avec les services préfectoraux pour suivre ce dossier.

Le calendrier des conseils est présenté (voir document joint).

Budget participatif

La phase de vote a désigné les trois projets lauréats :

- Tables de jeux au rond-point Jean Jaurès (19 voix)
- Nichoirs pour oiseaux (16 voix)
- Poubelles à déjections canines (12 voix)

Compte tenu des montants estimés et du budget alloué (20 K€), les trois projets devraient pouvoir être mis en place en 2024-2025.

Journée ville propre

Mme Françoise Esterbet fait part de sa proposition d'organiser, avec l'aide des conseils de quartier et avec l'appui des services municipaux, une action citoyenne de nettoyage de la ville.

Elle constate et déplore, malgré le travail des agents municipaux veillant à la propreté, le dépôt régulier de déchets sur la voie publique, notamment en centre-ville.

Elle suggère d'associer les enfants à cette démarche, via les accueils de loisirs et les écoles.

Il est rappelé qu'une telle initiative avait vu le jour en avril 2019. Il est envisagé que cette journée soit organisée ce même mois en 2025.

Une réflexion va être menée pour assurer le pilotage de cette initiative et réfléchir aux modes de communication.

Informations sur les projets d'urbanisme

- Chantier l'Ecrin de Pasteur

Les travaux de démolition sont en cours.

Mme le Maire retrace les principales étapes de ce dossier. Elle rappelle que le permis de construire a été délivré par l'ancienne équipe municipale. Elle a usé de tous les recours pour empêcher le projet, en vain, la justice ayant donné raison au promoteur. Les riverains ont également perdu leur recours contre ce projet.

Depuis, le PLU a été modifié et ce type de programme n'est plus possible.

Elle invite les personnes intéressées à consulter sur le site de la Ville le communiqué qui est consacré à ce sujet. (<https://ville-beauchamp.fr/ma-ville/vie-municipale/communique-lancement-des-travaux-lecrin-de-pasteur-22-avenue-pasteur>)

- Aménagement de l'Îlot Triangle

Les étapes de la procédure sont rappelées. Mme le Maire précise que la commune est accompagnée dans cette démarche par des cabinets d'experts, compte tenu des enjeux de ce réaménagement urbain, le plus important depuis plusieurs décennies.

Sur 12 candidatures initiales, 3 restent en lice pour le choix final. C'est à ce choix que les habitants seront conviés à participer lors d'un forum participatif le samedi 16 novembre, de 8 h 30 à 12 h, à l'Accueil de loisirs (avenue de l'Égalité).

Il est précisé que les participants auront à exprimer leur avis sur les aspects concrets de l'aménagement, tels que les intentions architecturales, le traitement paysager, la gestion des circulations et du stationnement, l'attractivité commerciale... et non sur le volet réglementaire lié au PLU qui a d'ores et déjà été examiné.

Ce travail à partir de critères d'évaluation prédéfinis fera l'objet d'une synthèse qui permettra de fixer les orientations pour le choix final de l'opérateur.

- Il est demandé si des arbres de l'îlot seront préservés ?
 - Les travaux d'excavation nécessaires à l'aménagement des parkings souterrains ne permettront pas de les conserver. Mais un nombre supérieur à l'existant sera replanté, de manière à ce que le solde soit positif.
- Il est précisé qu'un soin particulier sera apporté à la qualité environnementale du bâti : matériaux biosourcés, isolation, recyclage des matériaux de déconstruction, etc.
- Concernant l'agenda, il faut compter sur un chantier d'environ trois ans.